

Un citoyen conteste l'élection du Conseil administratif de Vernier au Tribunal fédéral

Fraude Le fiasco des élections communales continue d'occuper la justice. Alors que les votes pour le Conseil municipal ont déjà été invalidés, un Verniolan souhaite que l'ensemble du scrutin soit annulé.

Marc Renfer

Un nouvel épisode s'ajoute au feuilleton des élections de ce printemps, à Vernier. On se souvient que le scrutin pour le Conseil municipal a été annulé en juin en raison d'irrégularités jugées graves. Les électeurs devront revoter. En parallèle, une enquête pénale cherche à établir comment plusieurs centaines de bulletins du parti Libertés et justice sociale (LJS) ont été remplis de manière uniforme, avec les mêmes noms ajoutés à la main. Mais ce n'est pas tout: la bataille judiciaire n'est pas terminée pour l'élection du Conseil administratif.

Un citoyen, présenté comme proche du candidat non élu Thierry Cerutti, a saisi le Tribunal fédéral après avoir été débouté par la justice cantonale. Il demande l'annulation de l'ensemble du scrutin communal, au nom de la «cohérence démocratique», a informé la RTS lundi.

Pour rappel, l'annulation de l'élection au Conseil municipal a reposé sur des éléments concrets. Une analyse statistique avait révélé l'existence d'une série de bulletins panachés, presque identiques, où les noms de trois candidates issues d'autres partis figuraient systématiquement aux côtés de candidats LJS. Une expertise graphologique a confirmé que plusieurs de ces bulletins avaient été rédigés par les mêmes personnes, alimentant les soupçons de manipulation concertée.

Une enveloppe, deux bulletins

Le principal argument du recourant repose sur la structure du matériel de vote: les électeurs ont reçu une seule enveloppe contenant les deux bulletins, et les ont renvoyés ensemble. Si celui pour le Conseil municipal a été manipulé, argue-t-il, rien ne garantit que celui pour le Conseil administratif ait été épargné.



Les trois sortants ont repris leur place à l'Exécutif. Ce que conteste un citoyen, présenté comme proche du candidat non élu Thierry Cerutti.

Laurent Guiraud

Dans un arrêt daté du 2 juin, la Chambre constitutionnelle a rejeté cet argument. Elle considère qu'aucun élément concret ne permet de conclure à une fraude visant l'élection du Conseil administratif. Le raisonnement des

juges repose sur l'absence de preuve directe, mais aussi sur les différences structurelles entre les deux scrutins.

En effet, même en admettant que tous les bulletins suspects du Légitimatif aient également conte-

nu un vote pour l'Exécutif, leur annulation n'aurait pas modifié les résultats: les trois élus – Martin Staub (PS), Mathias Buschbeck (Les Verts) et Gian-Reto Agramunt (PLR) – seraient restés en tête.

Le recours dénonce une décision «partiale et politique», rendue sans attendre les conclusions de l'enquête pénale. Celle-ci est toujours en cours. Le procureur général, Olivier Jornot, a notamment ordonné la saisie des cartes de vote afin de vérifier si les signatures ont également été falsifiées.

Ces étranges résultats

Pour le recourant, le fait de valider une élection dans un climat aussi incertain reviendrait à «enterrer le doute». Il demande au Tribunal fédéral de se prononcer sur l'ensemble du processus électoral communal, estimant que seule une reprise complète des deux scrutins permettrait de rétablir la confiance.

Au-delà du terrain juridique, certains résultats de l'élection du Conseil administratif ont soulevé des interrogations. C'est surtout le cas de ceux du candidat LJS, Djawed Sangdel, arrivé cinquième au premier tour avec 2089 suffrages mais qui a vu son score chuter à 1672 voix au second, soit une baisse de 20%.

Plus frappant encore: les bulletins ne comportant que son nom – 951 au premier tour, soit près de la moitié de ses voix – sont tombés à 634, une chute de 33%. Le phénomène est particulièrement visible dans les quartiers de Châtelaine et d'Aïre-Le Lignon, où le candidat avait réalisé ses meilleurs scores. Ce sont aussi les secteurs les plus touchés par les bulletins suspects au Conseil municipal. Ces chiffres vont dans le sens d'une mobilisation structurée, qui pourrait s'être essoufflée ou avoir été interrompue entre les deux tours, à la suite de l'explosion du scandale de Vernier.